Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260324-2026_02_07-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures zéro minute, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Aurélie CADIOU-Bernard MOLINE-Aurélie GUYADER-Arthur ROLLAND-Sylvie FABIEN-Ernest MANAC'H

Absents excusés :

Emma HERVE donne procuration à Stéphane FAILLER
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Stéphane FAILLER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 02 07 : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au maire

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal de lui confier les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- ✓ Réalisation des emprunts jusqu'à 150 000 euros.
- ✓ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 euros.
- ✓ Réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros.
- ✓ Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ Passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes, Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ✓ Fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- ✓ Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260324-2026_02_07-DE

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la délégation d'attribution du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire.

Pour copie conforme,
Le 23 mars 2026.

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZ
(Finistère)